



Accusé de vols et licencié

Par **dimitri quad**, le **29/10/2013** à **10:06**

bonjour

je viens de me faire licencier pour faute grave avec peut être un dépôt de plainte envers moi hier sur un chantier de gros oeuvre on a eu la visite de personne qui ramasse de la ferraille en me demandant si l'entreprise en avait j'ai appelé mon supérieur qui a dit que l'on pouvait en prendre dans la benne à ferraille qui débordait en échange les personnes nous ont remis la somme de 50 euros pour nous permettre de partager (sorte de caisse noire) aujourd'hui je me retrouve accusé de vols

que puis-je faire pour éviter ça ?

sincère salutation

merci à la personne qui lira et qui pourra m'orienter pour des démarches

Par **moisse**, le **29/10/2013** à **10:44**

Bonjour,

Qui vous accuse de vol et en outre de quoi (des espèces en euros ou de ferraille) ??

Par **dimitri quad**, le **29/10/2013** à **13:12**

on m'accuse de vol de ferraille car le ferrailleur qui est venu nous a remis 50 euros en échange du surplus de ferraille qu'il aurait emmené qui était prévu que cet argent soit partagé pour

faire un repas ou autre avec tous les collègues

merci de votre réponse monsieur moisse

Par **moisse**, le **29/10/2013** à **14:18**

Re bonjour,

Je ne comprends pas très bien.

Vous avez indiqué lors de la venue du récupérateur avoir part de cette demande à votre chef de chantier, et certainement à vue d'autres salariés.

Il est donc surprenant que l'employeur ait décidé de vous licencier pour faute grave, avec menace d'un dépôt de plainte pour vol.

Il va donc falloir recueillir par écrit des témoignages de collègues en vue de contester aussi bien le licenciement, que l'éventuel plainte pour vol à votre encontre.

Avec ces témoignages vous serez en mesure de faire condamner l'employeur:

* sur le plan civil pour un licenciement abusif, sans cause réelle et sérieuse

* sur le plan pénal à la suite d'une dénonciation calomnieuse

Par **dimitri quad**, le **29/10/2013** à **17:34**

je sort de rdv avec mon patron il ne porte pas plainte pour le moment je lui ai demander de faire une rupture conventionnelle pour me permettre de pouvoir rebondir un peu plus facilement

est ce la meilleur idée ? je sais pas j'ai pas encore assez de recul sur toute cette histoire je doit attendre une lettre pour un prochain rdv avec lui

*merci de votre soutien mr moisse

Par **moisse**, le **29/10/2013** à **18:11**

Hello,

Je pense que votre employeur s'est renseigné et a été informé du peu d'intérêt de porter plainte contre vous, voire du risque à le faire sans espérance de gain.

Par contre vous avez exposé "je viens de me faire licencier pour faute grave "

Si le licenciement est prononcé, la rupture conventionnelle est impossible puisque le contrat de travail est rompu.

Seule reste possible un accord transactionnel, l'employeur étant disposé à payer une certaine somme au salarié en contrepartie de l'abandon de toutes poursuites judiciaires du salarié (prudhommes par exemple).

Mais cela n'a rien à voir avec la rupture conventionnelle qui intervient pour mettre fin au contrat de travail.

J'ai l'impression que vous êtes allé un peu vite en besogne, en qu'en réalité votre employeur vous a seulement menacé d'un licenciement pour faute grave, mais qu'aucune procédure de licenciement n'est intervenue et bien sur aucun licenciement n'a été notifié.

Dans ces conditions si vous êtes disposé à quitter l'entreprise, vous pouvez négocier au mieux les conditions de la rupture conventionnelle.

Sinon vous attendez le licenciement et en aucun cas ne démissionnez.

Vous avez le droit, pour discuter de la rupture conventionnelle, de vous faire assister par un autre salarié s'il existe des DP ou un CE, ou par un conseiller du salarié (voir liste en mairie).

Un lien sur la rupture conventionnelle :

<http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/les-fiches-pratiques-du-droit-du,91/rupture-conventionnelle-du-contrat,1208/la-rupture-conventionnelle-du,8383.html>

Par **dimitri quad**, le **29/10/2013** à **20:26**

bonsoir il m'a dit oralement qui pensait me licensier pour faute grave mais je lui est demander si il y avait moyen de s'arranger autrement car au dernier rdv il etait moins agacer on va dire apres a moin d'essayer de me sortir de tous sa sans y laisser trop de plume

Par **moisse**, le **30/10/2013** à **08:46**

La seule sortie est, à la limite, une bonne admonestation (le terme joli pour engueulade) et d'édicter un principe de ne pas vendre/donner, c'est à dire disposer, les rebuts, les excédents...sans son accord.

Puis de classer sans suite l'affaire, sachant que le salarié n'a commis aucune faute en demandant des instructions à son supérieur, celles-ci n'étant pas illégales.